



Rapporteur : Mme ROUSSET

47466

Commission n°1

18 - Environnement

**Environnement - Transition écologique et énergétique, eau et assainissement**

Le mercredi 08 février 2023 à 09h33, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h12.

L'action du Département en matière de transition écologique se traduit dans toutes ses activités et toutes ses politiques publiques. Elle concerne bien sûr les politiques environnementales comme la protection de la biodiversité, l'eau, l'agriculture, ou le plan alimentaire territorial, mais aussi la gestion du patrimoine départemental (routes, bâtiments), des ressources (achats, déplacement des agents, numérique), des politiques de soutien aux collectivités pour leurs projets d'équipements, de mobilité ou pour l'habitat. Les enjeux de transition sont aussi sociaux avec la prise en compte des vulnérabilités face au changement climatique, des précarités énergétiques, alimentaires ou de mobilité. Il s'agit de transformer l'action publique pour s'adapter à un changement profond de notre environnement, prendre une part active à la préservation du vivant et des ressources naturelles en respectant l'impératif de solidarité et de justice sociale.

### I - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

#### Le Département exemplaire

En 2022, le Département a réalisé son bilan de gaz à effet de serre (GES) (données 2021) visant à se fixer des objectifs de réduction de ses émissions, conformément à la loi Energie Climat de 2019 et a démarré l'élaboration d'un plan de transition.

2023 permettra de préciser ce plan de transition, et notamment les actions nécessaires pour atteindre une trajectoire compatible avec la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), qui consiste à réduire de 40 % les émissions de 2030 par rapport à 1990, puis d'atteindre le zéro émission nette en 2050. Pour suivre et piloter plus régulièrement les émissions de gaz à effet de serre, la collectivité mettra en place progressivement une comptabilité carbone.

Trois projets vont se structurer et contribuer à la transition bas carbone mais aussi à d'autres objectifs environnementaux comme la protection de la biodiversité ou la sobriété foncière :

- Le 2<sup>ème</sup> schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables est en cours d'élaboration et sera mis en œuvre à partir de 2023 ;
- Le schéma directeur énergie des bâtiments voté en 2019 fera l'objet d'une 2<sup>ème</sup> édition et sera élargi à d'autres objectifs environnementaux ;
- Le plan de déplacement des agent.es sera poursuivi et de nouveaux objectifs seront définis.

Le rapport développement durable rendra compte des actions menées dans toutes les politiques départementales. Un programme de sensibilisation et de formation sera mis en place pour tou.tes les agent.es de la collectivité. Un partenariat avec l'association "Inventons Nos Vies Bas Carbone" sera conclu à cet effet.

#### Le Département acteur des transitions en Ille-et-Vilaine

Le Département sera attentif à la cohérence de son action dans ses politiques sectorielles et dans ses dispositifs d'intervention :

- Le scénario cible Ille-et-Vilaine 2035 sera intégré dans les politiques départementales au fur et à mesure de leurs révisions.
- Une réflexion sera menée pour mieux prendre en compte la résilience sociale et environnementale dans les politiques : lutte contre la précarité énergétique, alimentaire, mobilité inclusive.
- Les objectifs de préservation de la biodiversité et l'atteinte du zéro artificialisation nette en 2050

seront également déclinés pour les constructions de bâtiments et d'infrastructures, ainsi que dans les dispositifs de subventions.

Afin d'optimiser son action pour le développement équilibré et durable du territoire, le Département s'appuie sur des partenariats multiples : Air Breizh, association de surveillance de la qualité de l'air, Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable (BRUDED), association de communes rurales et urbaines pour le développement durable et Crisalide-écoactivités et concours d'entreprises innovantes porté par CEEI CREATIV, afin de promouvoir le développement durable dans le domaine de la biodiversité, de valoriser et susciter ainsi des innovations dans ce domaine.

L'expertise de l'association BRUDED sur l'accompagnement de la participation citoyenne et l'ingénierie sur les transitions écologiques justifie une coopération renforcée avec le Département. Une nouvelle convention est jointe en annexe pour la période 2023 - 2025.

Pour accompagner la transition énergétique des territoires, le Département poursuit son engagement dans la société d'économie mixte dédiée aux projets d'énergie renouvelables, ENERGI'V, aux côtés du Syndicat départemental d'énergie 35, de Rennes Métropole, de la Caisse des dépôts et consignations et de banques locales.

Depuis 2018, un conseiller en énergie est intervenu auprès d'environ 110 établissements d'accueil et d'hébergement des personnes âgées et personnes en situation de handicap. Cette action sera prolongée en 2023. L'appel à candidatures développement durable a connu un vif succès, notamment sur la thématique Energie. Il sera reconduit en 2023. Le soutien à la rénovation énergétique impulsé dans le cadre du Plan de relance a permis d'accompagner 7 établissements pour un montant de 3,2 M€ de subvention.

Compte-tenu des enjeux environnementaux, le Département a décidé en 2021 de poursuivre son engagement dans le programme Plan bois énergie 2021-2026 en soutenant en priorité les opérations portées par les collectivités locales bretonnes et ce, avec un engagement annuel de 250 K€ en investissement.

Un budget de 266 K€ en fonctionnement et 1,03 M€ en investissement sera spécifiquement consacré aux transitions.

## **II - EAU ET ASSAINISSEMENT**

Depuis 2022 le Département copréside aux côtés de l'Etat la Conférence Bretonne de l'eau. Instance de concertation et de mobilisation de tous les acteurs de l'aménagement du territoire, son ambition est de fédérer les énergies pour atteindre le bon état des masses d'eau, lutter contre les sécheresses accentuées par le changement climatique, promouvoir une utilisation raisonnée des ressources en eau. Le Département propose sa propre feuille de route dans un rapport spécifique présenté à cette même session.

Les actions concernant la préservation et la restauration des continuités écologiques aquatiques, des zones humides et des cours d'eau sont affectées sur le budget annexe biodiversité et paysages depuis 2020 (rapport 18.1). Pour information, le budget consacré en 2023 à ces politiques représente 202 K€ en fonctionnement et 1,86 M€ en investissement.

Les actions relatives à la politique de l'eau sur le budget principal se répartissent en 3 domaines :

### **a. Assistance technique en assainissement collectif (article L. 3232-1-1 du code général des collectivités territoriales)**

Depuis mars 2021, le nombre de systèmes d'assainissement éligibles à l'assistance technique du Département est passé de 241 à environ 164 (soit plus de 140 collectivités répondant aux critères d'éligibilité). Le service est assuré depuis cette date par LABOCEA, laboratoire public interdépartemental, partenaire de 1<sup>er</sup> rang du Département. Le financement est intégré dans la

subvention versée au groupement d'intérêt public.

Au-delà des missions d'assistance technique, LABOCEA a participé ou suivi plus de 30 actions d'accompagnement à l'évolution des stations d'épuration des collectivités éligibles et est intervenu environ une dizaine de fois pour accompagner les collectivités dans l'exploitation à l'assainissement. LABOCEA a par ailleurs accompagné 8 collectivités dont les systèmes d'assainissement sont en cours de travaux de réhabilitation, d'extension ou dont des projets de construction de nouvelles stations sont amorcés.

Les recettes générées, en provenance de l'Agence de l'eau et des collectivités éligibles à l'assistance technique, s'élèvent à 75 K€.

#### **b. Action foncière et suivi de la qualité de l'eau**

Le Département a validé en Assemblée départementale du 29 juin 2017 et en Commission permanente du 7 décembre 2020 la mise en œuvre d'opérations d'aménagement foncier à visée environnementale en vue de la protection de la qualité de l'eau, avec deux niveaux de priorité. En cohérence avec les enjeux de continuités écologiques, la première priorité est donnée aux opérations AFAFE (Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental), avec pour objectif spécifique la restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques (et plus largement des trames vertes et bleues et de la biodiversité), à des échelles hydrographiques cohérentes. Et la deuxième priorité est attribuée aux opérations AFAFE communal à visée environnementale.

Deux opérations ont été lancées en 2018 sur les territoires des captages prioritaires de Landal et Mireloup situés au nord de l'Ille-et-Vilaine. Selon les arrêtés préfectoraux de prescriptions environnementales, 50 ha de zones humides devront être restaurés sur chaque périmètre et 5 % du linéaire des cours d'eau restauré. La fin de ces deux opérations est prévue en 2028 ; l'enjeu pour 2023 est de constituer des réserves foncières pour rendre ces restaurations possibles.

En 2022 le Département a été sollicité pour une nouvelle opération sur le bassin versant du Couesnon ; d'autres opérations pourraient être lancées en 2023.

En 2023, le Département poursuivra le suivi de la qualité de l'eau en rivière (réseau Qualit'eau). La subvention correspondante de l'agence de l'eau s'élève à 70 K€.

#### **c. Gestion des barrages de Haute-Vilaine**

Le transfert des barrages à l'EPTB Vilaine est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Comme le prévoit la convention de transfert, le Département verse à l'EPTB Vilaine une compensation financière de 439 K€ par an, correspondant aux charges historiques supportées par le Département.

Au total, un budget de 503 K€ en fonctionnement et 314 K€ en investissement est consacré à l'eau et l'assainissement, hors budget annexe Biodiversité et paysages.

### **Décide :**

- d'approuver l'ensemble des propositions ci-dessus, conformes aux débats des orientations budgétaires ;
- d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux financiers joints en annexe ;
- d'approuver l'attribution des subventions ou des participations au profit des bénéficiaires et pour les montants mentionnés dans le tableau annexé (annexe 1) ;

